

Nouvelle année : pour les cadeaux, vous repasserez !

Le président de la République a joué le père Noël au Nouvel An, mais c'est une catégorie bien précise qui bénéficiera de ses cadeaux : pour gagner la «bataille pour l'emploi» il veut diminuer les cotisations patronales, pensant qu'ainsi, les entreprises embaucheront. Pour y arriver, il compensera en baissant les dépenses publiques : État, collectivités locales et sécurité sociale (caractérisée par des «excès» et des «abus») sont dans sa ligne de mire. Ainsi nous sommes priés de suppléer aux dépenses patronales, d'accepter un état réduit à ses «missions essentielles» et de cesser de prendre des congés maladie sans raison...

Cette recette hautement originale, appliquée depuis plusieurs décennies par tous les gouvernements successifs, a donné les résultats que l'on sait, et ceux qui prétendaient que la cure était inefficace faute d'une dose suffisante ont désormais l'exemple de la Grèce pour leur prouver le contraire.

Mais consolons-nous, le Président a réitéré son engagement d'accorder la priorité à l'éducation, exhortant la Nation à se «mobiliser autour de son école, qui doit conjuguer l'excellence dans l'accès au savoir et l'exigence dans la lutte contre les inégalités». Un programme aussi ambitieux ne peut que laisser songeur tous ceux qui savent dans quel état se trouve l'École à l'heure actuelle... D'autant plus que Vincent Peillon n'aura pas un sou pour l'appliquer. Ce dernier a d'ailleurs évité de promettre quoi que ce soit dans ses vœux, se contentant d'énumérer ses chantiers prioritaires pour 2014 : l'éducation prioritaire, les statuts de 1950 et les programmes.



L'éducation prioritaire a fait l'objet d'un simulacre de concertation en novembre-décembre, et la réforme qui se dessine pourrait même permettre des économies : si les établissements les plus difficiles bénéficieraient d'une pondération de 1,1 pour chaque heure de cours effectuée, il est d'ores et déjà certain qu'un bon nombre de collèges ZEP sont destinés à sortir du dispositif, ce qui revient à supprimer la prime de 1150 € à de nombreux personnels.

Les statuts de 1950 sont en discussion au Ministère depuis le mois de décembre, et la tentative pour l'instant avortée de faire travailler les enseignants de

classes préparatoires plus pour le même salaire montre bien dans quelle optique se situe le ministère. Pour autant, la volonté de simplifier la gestion des personnels l'amène à retirer la main aux chefs d'établissement,

ce qui va également dans le sens d'une plus grande équité de traitement entre collègues. Les négociations continueront dans les semaines qui viennent, et il nous appartiendra à tous d'être vigilants et de savoir nous mobiliser le cas échéant.

La réforme des programmes est tout aussi importante, mais fait moins parler d'elle. Le Conseil supérieur des programmes (qui ne compte parmi ses 10 membres qu'une seule personne ayant enseigné de façon suivie dans le secondaire), installé depuis début octobre, a été chargé dans un premier temps de revoir les programmes de maternelle, de primaire et de collège. Pour ce dernier, l'ambition du ministre n'est pas modeste : «permettre aux enseignants de travailler autrement pour que tous leurs élèves puissent mieux apprendre», via un volant d'heures attribué aux équipes pédagogiques (conditions à définir). Quant au lycée, il ne fait visiblement pas partie des priorités du ministre, alors même que la réforme Chatel a généré des dégâts incommensurables et que l'ensemble des collègues attendait avec impatience sa suppression.

Dans un tel contexte, toute avancée significative pour les élèves comme pour les enseignants ne pourra être obtenue que par la volonté et la mobilisation du plus grand nombre.

SOMMAIRE

page 1

• Édito

page 2/3

• Rapport d'activité

page 4

• Rapport financier

page 5

• Expression des courants de pensée

page 6

• Congrès et élections internes

Rapport d'activité académique

1. Une alternance politique qui n'est pas à la hauteur des attentes

À l'issue du ministère Chatel et dès la prise de fonction du nouveau ministre, des signaux positifs ont été envoyés : arrêt des suppressions de postes, abandon du décret sur l'évaluation des enseignants, réduction du service des stagiaires, création des ESPE. Cependant, aucune mesure fondamentale n'a montré la volonté de transformer en profondeur un système éducatif pourtant arrivé au bout de ses limites. Le ministre ayant décidé de faire porter l'essentiel des réformes sur le premier degré (avec le succès que l'on sait...), aucune amélioration significative n'a été apportée dans le second degré.

Les concertations de 2012 n'ont abouti, à rebours des intentions affichées, à aucune refondation en profondeur de la politique éducative et les rentrées 2012 et 2013 se sont faites sur les mêmes bases que les précédentes : taux d'encadrement en diminution, manque de moyens pour les remplacements et recours systématique à des personnels précaires pour lesquels aucune perspective de titularisation n'a été véritablement ouverte. L'éducation Prioritaire reste un laboratoire de la déréglementation, avec ses enseignants aux statuts différents et ses primes "au mérite". La "concertation" de l'automne 2013 sur l'Éducation Prioritaire a d'ailleurs été très révélatrice de la volonté de discussion du ministère : toutes les conclusions étaient déjà tirées avant les réunions dans les réseaux !

Sans se soucier outre mesure semble-t-il des inquiétudes et des doutes exprimés par les personnels, l'État poursuit par ailleurs le transfert aux régions de certaines compétences extrêmement importantes pour les élèves et le service public d'éducation, notamment l'orientation et la formation professionnelle. Le SNES-FSU continue de revendiquer la double fonction des COPsy, l'orientation mais aussi leur rôle de psychologue, car il n'est pas avéré que la Région ait conscience de leur rôle primordial au sein des établissements. Dans le registre des mesures emblématiques, il aura fallu attendre deux ans pour que la Note de Vie Scolaire, et la journée de carence des fonctionnaires, pourtant unanimement décriées, soient enfin supprimées...

2. Des métiers de l'Éducation toujours peu attractifs

Notre ministère se trouve face à une crise de recrutement inédite dans le contexte actuel du marché de l'emploi, dont les causes sont très profondes.

La suppression pure et simple de toute formation digne de ce nom depuis 4 ans a été un facteur déterminant. La baisse du pouvoir d'achat des enseignants français, confirmée par des études européennes, en est un autre. Le gel du point d'indice des fonctionnaires depuis 2010, reconduit pour 2014, ne fait qu'accentuer une chute que plus personne ne conteste désormais.

Dans le même temps, les conditions d'exercice de nos métiers se sont dégradées : classes surchargées, diminution des horaires hebdomadaires (et augmentation du nombre de

classes à prendre en charge), augmentation des compléments de services, notamment pour les TZR, politique coercitive pour tous les collègues enseignant des disciplines frappées par les «réformes» visant à leur faire enseigner une autre discipline que celle de recrutement, difficultés à muter dans le cadre d'une mobilité choisie... sont autant de motifs d'insatisfaction.

En outre, certaines des orientations retenues sont de nature à aggraver les choses :

→ Non seulement aucune revalorisation salariale n'est prévue pour l'ensemble de nos professions, mais le MEN recrutera les stagiaires l'an prochain à un salaire plus faible que cette année : passage de l'échelon 3 à l'échelon 1, perte d'environ 300€ !

→ Les dispositifs transitoires élaborés pour recruter en urgence (Emploi Avenir Professeur, contractuels admissibles) sont financièrement peu attractifs et peuvent mettre les étudiants en difficultés dans leur poursuite d'études. Ils ne garantissent en rien un vivier suffisant de futurs professeurs.

→ La création des ESPE et le retour d'une formation pour nos collègues stagiaires à hauteur de 50% du service est un point positif, mais leur ouverture à marche forcée et les difficultés financières d'un grand nombre d'universités (dont dépendent les ESPE) laissent présager des difficultés à venir.

L'amélioration de nos conditions de travail (diminution du nombre d'élèves par classe, fluidification du mouvement de mutations...) ne sera possible sans recrutements en nombre et donc sans réflexion visant à rendre de l'attractivité à nos métiers. Le cadre financier contraint dans lequel le gouvernement a décidé d'évoluer lui interdit cependant toute action autre que cosmétique dans ce domaine.

3. La réforme des décrets de 1950 en préparation

Depuis longtemps, les ministres de l'Éducation veulent saper ces décrets qui donnent aux enseignants certaines garanties, même s'ils sont loin d'être la panacée. Un toilettage est sans doute nécessaire et Vincent Peillon se montre un peu plus subtil que ses prédécesseurs mais l'idée est toujours la même : nous faire travailler plus. C'est ce que permet la transformation d'un certain nombre de décharges en indemnités (heures de laboratoire, cabinet d'histoire-géographie, effectifs pléthoriques). En lycée, par exemple, le calcul de l'heure de première chaire par une pondération systématique de 1,1 empêchera l'arbitraire actuel, mais ne changera rien aux conditions de travail. La reconnaissance des différentes missions des enseignants est certes un progrès, mais elle ne donne lieu à aucune revalorisation et les formulations proposées par le Ministère peuvent donner lieu à dérapages ou dérives, facilitées par une autonomie des établissements qu'on s'est bien gardé de réinterroger.

Par ailleurs, le collège reste le grand oublié : aucune mesure n'est prévue pour faciliter le travail devant des classes de plus en plus hétérogènes et chargées. Seule l'Éducation Prioritaire

bénéficierait de la mise en place d'une pondération de 1,1, financée par une diminution du nombre des établissements bénéficiant du dispositif... Les discussions ne sont pas terminées et nous devons continuer, en 2014, à peser sur les choix du gouvernement.

4. Dans notre académie

Durant ces deux dernières années, l'action syndicale a eu des difficultés à s'inscrire dans l'ère post- Sarkozy. Les élections présidentielles de 2012 ont suscité attentisme, espoirs puis déception : ce contexte n'a pas été favorable aux luttes syndicales, et les journées d'action se sont faites rares durant cette période. Si la manifestation nationale à Paris du 31 janvier 2012 (organisée pour protester contre les suppressions massives de postes et le projet d'évaluation des enseignants par le chef d'établissement) a eu un succès certain, celle du 6 avril 2013 pour une autre politique éducative n'a pas déplacé massivement. Il est vrai que le souvenir de certaines luttes sous les gouvernements précédents restent très présents dans les esprits et n'incitent pas à l'action tant les résultats ont été maigres par rapport à l'ampleur des mobilisations. Ainsi les choix du gouvernement sur la réforme des retraites, dans la continuité des (contre-) réformes de la droite, n'a pas déclenché le mouvement social qu'on aurait pu espérer. Le SNES dans la FSU et au sein de l'intersyndicale, a pris toutes ses responsabilités, particulièrement lors de la journée de grève et de manifestation du 10 septembre 2013.

Pour autant, le SNES académique n'est pas resté inactif, et a travaillé à s'investir dans les domaines où l'action concrète en faveur des collègues porte directement ses fruits. Les militants de l'académie ont décidé de s'investir au plus près du terrain pour y revivifier la vie syndicale. Ils sont allés à la rencontre des

collègues sur leur lieu de travail dans le but d'échanger avec eux, de les informer sur leurs droits et de les accompagner dans leurs démarches en cas de problème. Dans certains établissements caractérisés par une attitude extrêmement autoritaire de leurs chefs, l'intervention du SNES a été déterminante. Dans le même esprit, de nombreuses actions de formation syndicale ont été organisées et proposées : AED, COPsy, CPE, Histoire-Géographie, vie des établissements, la liste n'est pas exhaustive. La section académique a fourni par ailleurs un travail important pour aller à la rencontre des stagiaires. Compte tenu des conditions de mise en place de leur nouvelle formation, il nous faudra continuer à être à leurs côtés. Enfin, pour être toujours plus proche des collègues une newsletter électronique viendra seconder la publication papier plus traditionnelle, et par ailleurs également en phase de rénovation.

La section académique du SNES a également pesé de tout son poids, via les instances de dialogue social, dans bon nombre de dossiers importants (langues vivantes, réforme STI2D avec saisie du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail académique -CHSCTA- compte tenu de la souffrance professionnelle engendrée, accès à la hors-classe, notamment lors de la CAPA des certifiés 2013, affectation des collègues en établissement ou sur zone de remplacement...) dans le cadre des mandats de défense individuelle et collective des personnels portés par le SNES et la FSU et avec en ligne de mire la volonté d'améliorer concrètement et durablement les conditions d'exercice du plus grand nombre après des années de politique agressive vis-à-vis de la fonction publique et de l'Éducation nationale. L'objectif reste d'actualité et à conquérir : que chacun(e) s'engage !

Le bureau académique du SNES

Arrêt sur image : le SNES en Haute-Saône

Les représentants SNES-FSU se sont efforcés durant ces deux années de poursuivre le travail engagé. C'est d'abord sur le terrain que le SNES 70 avec son réseau de S1 et de militants a fait vivre l'action syndicale. Le S2 a organisé un stage départemental de formation syndicale (S1, militants) et s'est rendu dans 11 établissements, que ce soit en heure syndicale ou en réunion d'information. Ces rencontres ont été le moment d'aborder les problèmes locaux que nous avons fait remonter au niveau départemental et académique mais également des moments d'échanges tant sur nos pratiques syndicales que pour des mises en perspective à l'échelon national.

De même, les représentants SNES agissent lors des instances départementales (Comité technique, Comité départemental de l'Éducation et Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail). Ils sont là pour veiller aux conditions d'éducation dans le département mais agissent également comme une

force de proposition. En exposant des situations concrètes, le SNES 70 s'efforce d'améliorer les conditions de travail des enseignants même si le dialogue social avec les services du Dasen se résume souvent à un mélange de langue de bois et de langage technocratique. Les représentants SNES accompagnent aussi les délégations d'établissement auprès du Dasen notamment lors de problèmes d'affectation de moyens.

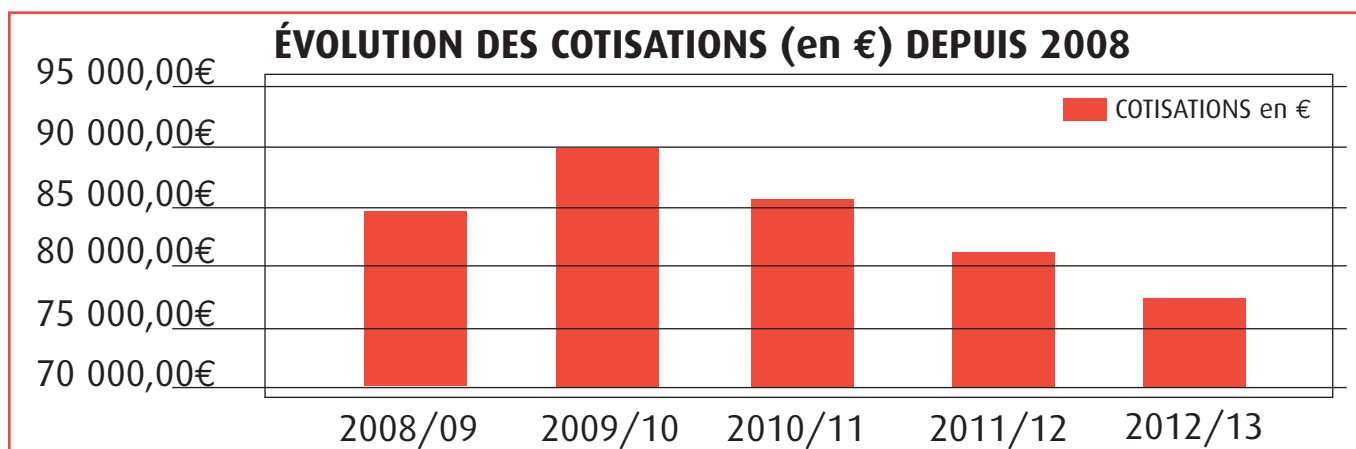
Enfin, le SNES 70 a été présent dans toutes les actions intersyndicales départementales visant à défendre le système de retraite ou le maintien d'une éducation de qualité en Haute-Saône. Par des manifestations, des interpellations d'élus (maires, Conseil général, députés...) ou des pétitions (programme Histoire-Géographie, Note de vie scolaire...), le SNES 70 a tenté de peser de tout son poids pour faire vivre nos mandats nationaux.

Le S2 de Haute-Saône

RAPPORT FINANCIER 2011/13

Au cours du dernier mandat qui couvre les deux années scolaires 2011/12 et 2012/13, nous accusons une baisse du nombre de syndiqués d'un peu plus de 10 % : nous étions 1211 adhérents fin 2011 et nous ne sommes plus que 1084 fin 2013 ! Cette baisse n'est pas spécifique à l'académie, la même tendance est constatée au niveau national. Du fait des suppressions de postes et des départs à la retraite, le nombre des adhérents fidèles diminuent régulièrement, par ailleurs, nous avons de plus en plus de difficultés à garder les nouveaux adhérents qui ne restent que quelques années parmi nous, sans pour autant rejoindre une autre organisation syndicale. Cette évolution vers un syndicat de services (mutations, promotions, situations diverses...) montre donc une réelle tendance au consumérisme syndical. Parallèlement les mandats du SNES ne sont pas mis en cause par la profession car une majorité de collègues se reconnaissent dans les positions prises par notre organisation pour défendre nos métiers et améliorer au quotidien les conditions de travail.

D'un point de vue financier et au regard de ce constat, la section académique, qui ne vit quasi exclusivement qu'avec les cotisations de ses adhérents, voit ses recettes diminuées sachant que nous gardons 40 % des adhésions, l'autre partie étant versée au national. Pour les cinq dernières années et plus particulièrement pour les deux exercices comptables qui nous intéressent, l'évolution du volume financier des cotisations peut être représentée comme suit :



ÉVOLUTION DES DÉPENSES SUR LES DEUX EXERCICES

	2011/12		2012/13	
Salaires et charges :	27 806,99 €	31%	26 865,12 €	34%
Frais militants :	26 167,95 €	29%	18 422,70 €	23%
Frais postaux et téléphone :	12 265,88 €	14%	11 585,08 €	15%
Fonctionnement :	8 326,45 €	9%	10 404,53 €	13%
Charges locaux et réparations :	9 481,78 €	10%	9 210,78 €	12%
Bulletin académique :	6 327,85 €	7%	3 121,11 €	4%
	90 376,90 €		79 609,32 €	

Le tableau ci dessus, qui regroupe l'essentiel des dépenses, montre d'une année à l'autre une baisse en volume de celles-ci et une répartition semblablement uniforme, si ce n'est quelques dépenses exceptionnelles en 2011/12 du fait de l'organisation des élections professionnelles en octobre 2011 et du congrès académique en mars 2012.

Par suite de la baisse du volume des cotisations et d'un certain nombre de dépenses incompressibles, les deux exercices comptables sont en déficit (12 772€ pour 2011/12 et 6 367€ pour 2012/13). La section académique comble ces derniers sur ses fonds propres qui seront très vite épuisés si la baisse de la syndicalisation n'est pas enrayée ! En tout état de cause, dans l'avenir, nous aurons de plus en plus de difficultés à faire face aux surcoûts réguliers des élections professionnelles et d'autres dépenses exceptionnelles comme l'entretien du patrimoine de la section.

En ce qui concerne le contrôle des comptes, le SNES, entité juridique unique, publie depuis 2009-10 ses résultats financiers au Journal Officiel dans le cadre d'une comptabilité agrégée qui globalise l'ensemble des sections (du S4 aux S1). Comme pour toute organisation les comptes financiers sont vérifiés par un expert comptable et contrôlés par un commissaire aux comptes professionnel. En interne la Commission Administrative Nationale valide l'ensemble de ses comptes, au niveau académique, une commission de transparence se réunit après la clôture de chaque exercice pour procéder à des vérifications aléatoires.

Jean-Marc Delcourt

CAP à gauche toute !

Un gouvernement sans éducation...

En 2012 Hollande avait promis : l'éducation serait la «priorité» du nouveau gouvernement. Bel objectif, mais qui n'est resté qu'une simple promesse de campagne suivie de très peu d'actes ! Depuis l'installation du «nouveau» gouvernement, les propositions en matière d'éducation dans le secondaire sont dérisoires : au «mieux» il n'a rien fait, au pire il a poursuivi la politique de dégradation de l'école du gouvernement précédent. Certes, la journée de carence est enfin abrogée et la suppression de la note de vie scolaire serait actée, mais il aura fallu attendre presque deux ans, alors que cela n'engageait aucun coût financier ! Que dire de la revalorisation du salaire des enseignants, tant promise, le salaire moyen dans le second degré est aujourd'hui inférieur de 10% par rapport à la moyenne dans l'OCDE, de l'amélioration des conditions d'enseignement, tant attendue, de l'allègement de la charge de travail toujours plus importante ? Le gouvernement se cache derrière l'argument fallacieux de la dette, du déficit public et de la crise pour ne pas y répondre. Refrain seriné depuis des années et que le gouvernement actuel reprend en cœur, alors qu'il fait cadeau de 20 milliards de crédits d'impôts aux patrons, et que le budget de l'état est amputé de 80 milliards d'évasion fiscale et de quelques 200 milliards de niches fiscales... Certes, le gouvernement entame une réflexion sur le statut des enseignants, mais le projet reste encore très flou et laisse entrevoir, derrière la définition des missions, le risque d'une

augmentation de la charge de travail et d'une déréglementation de nos métiers.

Un Zéro pointé !

La rentrée 2014 laisse aussi présager de profondes difficultés dans notre académie, puisque après la suppression de près de 900 postes en 7 ans, dont deux sous le ministère Peillon, Besançon n'obtient aucune création de poste. Il est clair que nous avons tous constaté que le taux d'élèves par classe baissait, 30 élèves au collège et 35 en lycée devenant la norme pour chaque établissement... Sans parler du très faible nombre des remplaçants dans notre académie ! Dans une société qui se paupérise de plus en plus, où le démantèlement des services publics, et en particulier de l'école, se poursuit, l'éducation a plus que jamais besoin d'un syndicat encore plus combatif. Le SNES doit contribuer, avec l'ensemble des acteurs de l'éducation, à la construction d'actions solidaires et revendicatives permettant la mobilisation la plus large, pour dire que nous ne sommes pas dupes, et pour que l'école soit enfin une véritable priorité.

L'école émancipée appelle à approuver les rapports d'activité et financier académiques et à s'abstenir sur les rapports d'activité et financier nationaux.

Léonie Barget, Colette FAIVRE, Stéphane GREGOIRE, Mohamed MOKRANI, Rémi POURCHET, Bruno ROBERT, Brigitte VUITTON



Une ambition pour l'École, une exigence d'amélioration des conditions de travail pour les personnel

Les deux dernières années auront été marquées par la déception à l'égard du nouveau gouvernement. Les enseignants attendaient autre chose pour le second degré en terme de créations de postes, de revalorisation, de lutte contre l'échec scolaire. Il paraît certes logique de commencer par le primaire mais collège et lycée ont été clairement abandonnés.

Dans ce contexte qui favorise la démotivation, le SNES a continué à travailler sur le terrain, à être systématiquement présent aux côtés des collègues en difficulté et à négocier âprement lors de toutes les réunions au ministère (loi de refondation de l'École, Éducation prioritaire, formation des enseignants, chantier « Métiers ») ou au rectorat (zones de remplacement, hors-classe, mutations, problèmes dans les établissements...).

Notre syndicat a été à l'initiative de toutes les mobilisations, avec la FSU. L'unité syndicale a malheureusement souvent fait défaut, d'autres organisations se montrant beaucoup plus frileuses vis-à-vis des exigences légitimes que nous avons manifestées. Au moment où notre système scolaire est à

nouveau décrié, il est fondamental de faire progresser l'idée d'une École plus égalitaire et qui offre à chaque élève une formation de haut niveau général, technique ou professionnel.

2014 sera une année d'élections professionnelles. Il importera plus que jamais d'être offensifs pour que notre conception de l'Éducation avance dans la profession et dans la population.

Dans ce cadre, le courant de pensée Unité et Action est déterminé à poursuivre dans la voie d'un syndicalisme de lutte et de transformation de la société. Au niveau académique, ses militants continueront à travailler avec toutes les tendances du SNES, dans le souci d'intégrer toujours plus de nouveaux syndiqués aux différentes instances de fonctionnement.

Unité et Action appelle donc à voter POUR les rapports d'activité et POUR les rapports financiers.

Jean-Marc Delcourt, Nathalie Faivre, Laure Flamand, Alain Grandcolas, Sylviane Gutierrez, Laurent Lecuyer, Christel Pellier, Jérôme Philippe, Philippe Piguët, Sandrine Rayot.



Rapports d'activité et financier nationaux et académiques : que chacun-e s'exprime...

Dans le cadre de la préparation du prochain congrès national qui aura lieu à Marseille, chaque syndiqué-e est invité-e à se prononcer sur les rapports d'activité et financier nationaux et académiques. Ce scrutin donne l'occasion, depuis le congrès de Reims en avril 2012, de revenir sur deux années d'activité et d'actions syndicales, de jeter un regard en arrière pour mieux examiner le présent et tracer des perspectives pour demain.

Le scrutin sera ouvert lundi 27 janvier 2014 dans chaque section d'établissement (S1) (les personnels retraités, les adhérents des sections de moins de 5 syndiqués, ceux des établissements sans S1 et des CIO recevront le matériel de vote par correspondance à leur adresse personnelle). **Il sera clos impérativement le vendredi 14 février.** Il ne pourra être clos avant cette date que si tous les syndiqués de l'établissement ont voté. **Le vote est individuel à bulletin secret.**

Chaque syndiqué émet sur le même bulletin :

- un vote sur le rapport d'activité national (Cf. Suppl.; US N°737, 21 décembre 2013),
- un vote sur le rapport financier national (idem),
- un vote sur le rapport d'activité académique, (Cf. présent bulletin académique),
- un vote sur le rapport financier académique (idem).

Cas général. Le matériel électoral (bulletins, listes des inscrits, procès-verbal de dépouillement, liste d'émargement et enveloppes) **est transmis par la section académique.** Le bulletin de vote est mis sous double enveloppe : l'enveloppe intérieure ne porte aucune indication, l'enveloppe extérieure, cachetée, porte le nom et la signature de l'intéressé. Chaque électeur remet sa double enveloppe dans l'urne et signe

ensuite la liste d'émargement où figurent son nom et sa catégorie.

Cas particuliers. Les syndiqués qui sont dans l'impossibilité de mettre eux-mêmes le bulletin dans l'urne et de signer la feuille d'émargement (absence, congés) adressent à la section académique leur bulletin sous double enveloppe **au plus tard le vendredi 14 février** (date de la poste), l'enveloppe extérieure portant leur nom, leur catégorie, leur établissement, leur signature et la mention "Élections".

L'organisation du vote dans chaque S1 est assurée et contrôlée par une commission comprenant plusieurs membres de la section d'établissement où sont de droit représentés les divers courants de pensée qui peuvent s'y manifester. Cette commission assure le dépouillement du vote.

Transmission des résultats. Le secrétaire d'établissement transmet à la section académique un exemplaire du procès-verbal de dépouillement et la liste d'émargement **à la clôture du scrutin.** La commission académique de dépouillement se réunira dans les locaux du SNES-FSU **le mardi 11 mars.**

Sont électeurs tous les syndiqués à jour de leur cotisation. Pour les cotisations tardives, les trésoriers de S1 transmettent à la section académique bordereaux et cotisations pour **le 14 février au plus tard.** Toute prise en compte par un S1 du vote d'un collègue non électeur entraîne l'annulation du scrutin pour cet établissement. En cas de litige appel peut être fait auprès de la commission de dépouillement de la section académique.

Contact : Philippe Piguet : 03.81.47.47.93
s3bes@snes.edu

Message de votre S3

**Accès au corps des agrégés :
liste d'aptitude 2014**

**Le dossier de candidature, CV statutaire
et lettre de motivation, est à saisir à partir de I-Prof
entre le 9 et le 31 janvier 2014.**

Davantage d'informations via
<http://www.snes.edu/Acces-au-corps-des-agreges-liste-d,26185.html>

Bulletin académique - SNES - BESANÇON
ISSN 0399 774x - CPPAP 0915 S 05578 - 19 av. Droz - 25000 Besançon
DISPENSÉ DE TIMBRAGE BESANÇON CTC
DISTRIBUÉ PAR LA POSTE
DÉPOSÉ LE 17/01/14

